

## charges locatives et hausse retroactive du gaz(2011)

Par stoufy762009, le 01/08/2012 à 15:42

bonjour,qqu'un peut il me dire si mon ANCIEN BAILLEUR va pouvoir légalement me reclamer les charges dûes par la hausse du gaz rétroactives sachant que j'ai quitté l'appartement en mars 2012.